

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2013

## PAIEMENT DES SALAIRES ET DES LOYERS - (N° 821)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

M. Giraud, M. Schwartzberg, Mme Girardin, M. Falorni, M. Saint-André, M. Chalus et  
Mme Dubié

-----

**ARTICLE 1ER A**

Après le mot :

« Parlement »,

rédiger ainsi la fin de l'article :

« d'ici la fin de l'année 2013. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de réduire le délai de remise du rapport au Parlement, prévu par cet article, le présent amendement propose d'en prévoir le dépôt par le Gouvernement d'ici la fin de l'année 2013.